

## **DEMARCHES A EFFECTUER PAR LE STAGIAIRE POUR L'INSCRIPTION AU CAP TOURNAGE EN CERAMIQUE EN TANT QUE CANDIDAT LIBRE**

- S'inscrire via le site internet de son académie de rattachement (suivant son domicile)

Exemple : <https://www.ac-amiens.fr> pour l'académie d'Amiens

Pour info : les inscriptions s'ouvrent entre octobre et décembre selon les académies pour les sessions de l'année civile suivante

- Pour valider l'inscription et être dispensé de certaines épreuves du CAP il faudra fournir tous diplômes permettant de juger du niveau d'étude du candidat ainsi qu'un certificat médical d'aptitude et une carte d'identité.

Un document précisant les épreuves que vous devrez effectivement passer vous sera alors remis pour signature

- Vous recevrez ensuite une convocation avec les dates de chaque épreuve et l'adresse de l'établissement d'examen.

Pour info : en tant que candidat libre vous n'êtes pas prioritaire dans votre académie et serez placé dans le centre d'examen qui aura de la place (cela peut engager des frais de déplacement et d'hébergement à anticiper)